



EARL Haras de Lacke

Fatouville

F-14130 St Benoit d'Hébertot

Tél : +33 (0)2 31 64 22 57

Mail : harasdelacke@yahoo.fr

Contrat de saillie de Qantar des Etisses Saison de monte 2021

ACHETEUR :

Nom :

Adresse :.....

.....

Tél :

Mail :@.....

Pour la jument : N°SIRE :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète à l'EARL HARAS DE LACKE une saillie de Qantar des Etisses aux conditions suivantes :

FRAIS TECHNIQUE + FRAIS D'EXPEDITION : 330.00 € TTC (HT 300 € et TVA 10% soit 30 €) par chèque joint au présent contrat, immédiatement encaissable, à l'ordre de l'EARL HARAS DE LACKE, ou par virement bancaire*

*Coordonnées bancaires : EARL HARAS DE LACKE

IBAN : FR76 1027 8021 4200 0200 9780 193 -

RIB : code banque 10278/ code guichet 02142 / n° compte 00020097801/ clé 93

CARTE DE SAILLIE : 330.00 € TTC (HT 300 € et TVA 10% soit 30 €) et correspondant à l'achat de 3 c de 8 paillettes, par chèque joint au présent contrat encaissé au 1/10, à l'ordre de EARL HARAS DE LA ou par virement bancaire * poulinière pleine au 1/10/2021

GARANTIE POULAIN VIVANT : Valable pour les juments à jour de vaccinations (rhino pneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument reste vide, avorte ou si le poulain meurt dans les 48h00 après la naissance : Certificat de vacuité, certificat vétérinaire et déclaration de naissance devront nous être renvoyés. Le montant total de la carte de saillie

encaissé vous sera alors remboursé sous forme d'avoir sur la saison de monte suivante (hors frais techniques et frais d'expédition).

CONDITIONS D'UTILISATION

1) Les paillettes sont à envoyer dans le centre agréé

de :.....

Adresse :

.....
.....

Tél : Port :

Mail :.....

- 2) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur, ni aux paillettes livrées.
- 3) Le prix de saillie comprend le prix des doses congelées mais pas les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles qui restent à la charge de l'acheteur.
- 4) L'envoi de doses vers le centre d'insémination choisi se fait à la demande du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, dans les meilleurs délais, à la condition expresse du retour du contrat signé accompagné du règlement de la saillie.
- 5) Le vendeur s'engage à fournir 3 doses de 8 paillettes (dont la mobilité est égale ou dépasse 35% après décongélation). L'acheteur devient propriétaire de ces paillettes et peut les utiliser en France pour remplir le nombre de jument(s) qu'il souhaite (toute carte de saillie supplémentaire sera facturée 220.00 € TTC (HT 200 € - TVA 10% 20 €). Si l'acheteur n'arrive pas à avoir de poulain viable avec les doses achetées, le vendeur ne pourra en être tenu responsable et aucun remboursement ni aucune dose supplémentaire ne pourra être exigé.

CONDITIONS PARTICULIERES

.....
.....

Fait en double exemplaire à St Benoit d'Hébertot , le 2021

Le vendeur
EARL HARAS DE LACKE

L'acheteur